



Sort d'acomptes versés après la mise en redressement judiciaire du fournisseur

Par **RBE**, le **01/09/2025** à **16:38**

Bonjour,

J'ai accepté le devis d'un entrepreneur pour la fourniture et pose d'huissierie (1 fenêtre, 3 fenêtres de toit et 2 portes). Malheureusement, je viens d'apprendre qu'il avait mis en redressement judiciaire.

Je lui ai versé les acomptes convenus (6240€) à partir du 13 mars 2025 alors que le jugement de mise en redressement judiciaire date du 3 mars.

Depuis, il n'a effectué aucune prestation, il n'a pas non plus commandé les portes (et possiblement pas le reste des huisseries non plus), alors que tout aurait pu être fait avant l'été.

Je perds donc confiance et je voudrais savoir comment je pourrais me libérer de mon engagement actuel pour contracter avec un autre entrepreneur.

Je voudrais aussi sécuriser les sommes que j'ai versées.

Que dois-je faire ?

Merci